

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-07

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h30,
Le conseil municipal de la commune de Seysses-Savès régulièrement, convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur TENNE Michel, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur TENNE Michel doyen d'âge.

Etaient présents : Mme MAILLOTTE Manon, M. CAVAILLE Jean-Pierre, Mme FERNADEZ Véronique, M. LAPALU Jean-Marc, M. MARTRES Francis, Mme MORETTO Nathalie, M. MASSARIN Philippe, Mme TARDIVO Sonia et M. TAULET Nicolas

Était absent : Mme LAJOUS Catherine

Secrétaire de séance : Mme MAILLOTTE Manon

Objet : Election des adjoints au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste est composée de :

- 1er adjoint : Jean-Marc LAPALU
- 2ème adjointe : Catherine LAJOUS
- 3ème adjoint : Francis MARTRES

Résultats du scrutin après le vote :

Nombre de votants : 10
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 10

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Jean-Marc LAPALU. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent citée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel TENNE

